REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

AUTORITE DE REGULATION

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Conformément à la loi 2001 018 portant création de l'autorité Multisectorielle de régulation, l'Autorité de régulation (ARE) est chargée, entre autres, de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir le développement efficace du secteur suivant les objectifs du Gouvernement, en veillant notamment à l'équilibre économique et financier et à la préservation des conditions économiques nécessaires à sa viabilité.

Dans ce cadre, l'ARE lance le présent appel international à manifestation d'intérêt à l'intention des cabinets de consultant, bureaux d'études ou groupement de bureaux qualifiés et réputés dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques et de la réglementation du secteur des télécommunications pour faire une étude portant sur : « *L'évaluation de la reforme du secteur des télécommunications en Mauritanie et la révision de son cadre juridique et réglementaire»*

Cette étude portera notamment sur:

1. Analyse de l'état des lieux du secteur des télécommunications en Mauritanie.
2. Évaluation de la reforme du secteur des télécommunications adopté en 1999;
3. Analyse du cadre juridique et réglementaire actuel du secteur
4. Adoption d'une nouvelle stratégie de développement du secteur
5. Proposition de la révision du cadre réglementaire et juridique

Un consultant sera sélectionné, pour la réalisation de cette étude, en application des instructions définies dans les procédures pour la sélection de consultants définies par l'ARE.

Les soumissionnaires souhaitant figurer sur la liste restreinte pour ladite étude devront adresser un dossier faisant ressortir leurs expériences dans les domaines similaires et comprenant notamment :

- Des brochures présentant l'organisation de la structure (année de création, nom du responsable, la structuration de la société, coordonnées, adresse du site Internet, etc.) ;
- Des références concernant l'exécution de missions similaires (intitulé de la mission, nom et adresse du commanditaire, lieu, source de financement, montant, année de réalisation etc.) ;
- La composition et qualification du personnel de la société qui serait affecté à la réalisation du projet (fournir les Cv du personnel indiquant la formation, l'expérience, le nombre de projets similaires déjà exécutés) ;
- L'assise financière de la société : Chiffres d'affaires des trois dernières années ;
- Tout autre document justifiant de leur capacité technique.

A la suite de la manifestation d'intérêt une liste restreinte de bureaux sera constituée. Les firmes ou groupes de Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-après.

Les candidats doivent faire parvenir leurs manifestation d'intérêt avant le 27 octobre 2011 à 12 heures à l'adresse suivante:

Autorité de Régulation
428, Rue 23023 Ksar
BP 4908 Nouakchott - Mauritanie
Tel 222 4 529 12 70 Fax 222 4 529 12 79

Les candidatures peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse: dtp@are.mr

Nani OULD CHROUGHA
Président